

Délai d'opposition: 28 mars 1957

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

l'augmentation des dettes à intérêt fixe des chemins de fer fédéraux

(Du 14 décembre 1956)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

- vu l'article 26 de la constitution;
- vu l'article 18, 3^e alinéa, de la loi du 23 juin 1944 sur les chemins de fer fédéraux;
- vu le message du Conseil fédéral du 20 novembre 1956 (1),

arrête:

Article premier

Les chemins de fer fédéraux sont autorisés à accroître de 500 millions de francs leurs dettes à intérêt fixe. Le montant que leurs immobilisations ne doivent pas dépasser est fixé à 2567 millions de francs.

Art. 2

Les fonds mis à disposition en vertu de l'article premier devront être employés en vue des acquisitions et constructions suivantes:

	Millions de francs
<i>a.</i> Acquisition de véhicules à moteur électrique ou diesel pour remplacer les locomotives à vapeur	140
<i>b.</i> Accroissement du parc des wagons à marchandises de l'entreprise	110
<i>c.</i> Agrandissement de la gare de Berne	60
<i>d.</i> Agrandissement des gares de Zurich et de Bâle, 1 ^{re} étape	<u>190</u>
Total	<u>500</u>

Art. 3

Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 3 de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.

(1) FF 1956, 804.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 14 décembre 1956.

Le président, K. Schoch

Le secrétaire, F. Weber

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 14 décembre 1956.

Le président, Condrau

Le secrétaire, Ch. Oser

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 14 décembre 1956.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

11320

Date de la publication: 28 décembre 1956

Délai d'opposition: 28 mars 1957

ARRÊTÉ FÉDÉRAL concernant l'augmentation des dettes à intérêt fixe des chemins de fer fédéraux (Du 14 décembre 1956)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1956
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.1956
Date	
Data	
Seite	1048-1049
Page	
Pagina	
Ref. No	10 094 499

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.